

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Février 1875.

Chronique générale.

CIRCULAIRE DE VERSAILLES.

Intérieur à commandants de corps d'armée, premiers présidents, procureurs généraux, préfets et préfets maritimes.

Les lois constitutionnelles viennent d'être votées par 436 voix contre 264.

A l'issue de la séance, M. le Président de la République a pris le parti de charger M. Buffet de former un ministère.

Après comme avant le vote des lois constitutionnelles, M. le Président de la République est fermement résolu à maintenir les principes conservateurs qui ont fait la base de sa politique, depuis qu'il a reçu le pouvoir des mains de l'Assemblée nationale.

Le nouveau cabinet devra s'inspirer des principes auxquels M. Buffet n'est pas moins dévoué que M. le maréchal de Mac-Mahon.

Il sera appuyé dans sa tâche par les hommes modérés de tous les partis.

Le Président de la République compte sur le concours éclairé et sur le dévouement de toutes les autorités qui l'ont si loyalement secondé jusqu'à ce jour.

Aussitôt après le vote sur l'ensemble des lois constitutionnelles, l'Assemblée nationale a sanctionné le vote qu'elle venait d'émettre par une mesure dont la gravité n'échappera à personne.

M. Savary ayant déposé à la tribune le rapport sur l'enquête relative à l'élection de la Nièvre, l'Assemblée en a demandé la lecture immédiate, qui a eu lieu au milieu des applaudissements de la majorité.

Ce long et remarquable travail met à nu les agissements factieux des bonapartistes.

Nous avons le très-vif regret d'apprendre que M^{me} Buffet, la mère de l'honorable président de l'Assemblée nationale, est morte avant-hier soir à Mirecourt.

M. Buffet, averti par une dépêche, s'est immédiatement mis en route pour Mirecourt.

La mort de sa mère et le devoir d'assister aux funérailles ne permettront pas, probablement, au président de l'Assemblée nationale de revenir à Paris avant lundi soir ou mardi matin.

Le rapport de M. Savary n'est pas la partie la plus curieuse du travail d'ensemble qui sera soumis à l'Assemblée.

Tout l'intérêt se trouve dans les annexes qui suivront le rapport.

Ces annexes contiendront la valeur de 2 volumes in-8°.

On y trouvera les dépositions de M. Cornélie de Witt et de M. Léon Renault.

Cette dernière est la plus importante, attendu que le préfet de police a assisté à quatre séances de la commission d'enquête.

Les pièces lues à la commission par M. Léon Renault, au nombre de 60, sont toutes

insérées dans la déposition du préfet de police.

Cette déposition est suivie d'annexes excessivement intéressantes.

La déposition de M. Tailhand vient ensuite, ainsi que les quelques pièces qu'il a communiquées.

Viennent enfin les dépositions de M. Imgarde de Leffemberg et les annexes qui les concernent.

Le dossier de M. Savary se termine par 40 pièces justificatives divisées en trois parties.

Le centre gauche s'est réuni hier en séance extraordinaire, à 4 heures, salle Nadar.

On assure que la note publiée par l'Officiel n'est pas étrangère à cette convocation.

On assure que la lecture du rapport de M. Savary n'a eu lieu, à la suite du vote d'avant-hier, que pour expliquer en quelque sorte la fusion du centre droit avec le centre gauche.

Avant-hier, M. le maréchal de Mac-Mahon a été fort entouré de bonapartistes.

Ces derniers ont fait, dit-on, tous leurs efforts pour le faire renoncer à appeler le duc d'Audiffret-Pasquier à l'intérieur.

Contrairement aux bonapartistes, les orléanistes trouvent que la maladie de M^{me} Buffet a été une diversion heureuse ; ils ont réuni tous leurs efforts pour faire appeler M. d'Audiffret à l'intérieur et M. Léon Say aux finances.

On annonce un Message du Président de la République destiné à faire connaître dans quel esprit seront exécutées les lois constitutionnelles. Ce Message aurait pour but de rassurer les conservateurs dans l'Assemblée et dans le pays ; il pourra servir à indiquer la pensée qui doit présider à la formation du nouveau ministère.

Où siègera le Sénat républicain ? Le décret qui fixe à Versailles le siège du gouvernement et de l'Assemblée nationale étant en vigueur, il serait question d'installer cette nouvelle Chambre haute dans la fameuse salle du Jeu de Paume où le Tiers-Etat, dirigé par Mirabeau, commençait la Révolution de 1789 ; mais des membres du centre gauche et du centre droit voudraient que le Sénat siègeât immédiatement au palais du Luxembourg, ce qui serait un précédent pour ramener le gouvernement et la Chambre élective à Paris.

Une autre idée de la gauche, c'est de faire donner la présidence du Sénat à M. Thiers ; mais il dit n'être pas encore assez invalide pour cette fonction et il veut briguer encore plusieurs élections pour la nouvelle chambre des députés. M. Thiers à la tête du Sénat serait certainement très-géant pour le maréchal de Mac-Mahon et lui susciterait toutes sortes de difficultés, de manière à l'obliger de donner sa démission pour le remplacer. M. Thiers ne cesse pas de rêver cette revanche.

La combinaison ministérielle dont nous avons parlé hier est l'objet des commentaires des groupes politiques de la nouvelle majorité.

Voici quelques détails pris à bonne source sur les calculs auxquels ils ont donné lieu.

Le parti qui s'agit le plus et qui cherche surtout à bénéficier du déplacement de la majorité du 24 mai est le parti orléaniste, qui, sur des conseils venus de haut, a passé à la République.

Ce que ces politiques craignent déjà, c'est l'Empire ; aussi veulent-ils un ministère le plus anti-bonapartiste possible, et surtout de la nuance politique du préfet de police.

Ils ne voudraient accorder à M. Buffet que la vice-présidence du conseil des ministres sans portefeuille.

A leurs yeux, M. Buffet n'est pas assez cassant, et serait trop disposé à respecter certains fonctionnaires bonapartistes.

Le candidat de leur choix à l'intérieur serait M. le duc d'Audiffret-Pasquier, avec M. Savary comme sous-secrétaire d'Etat.

M. Savary est, on le sait, l'un des amis de M. Léon Renault.

Les faiseurs de ministères avaient d'abord pensé à M. Christophle pour les travaux publics, ils le désignent aujourd'hui pour la justice.

Le maintien de M. Mathieu-Bodet aux finances est surtout combattu par les orléanistes, qui lui reprochent ses attaches bonapartistes.

On lui reproche de n'avoir opéré aucune mutation dans le personnel des finances, qui dans une grande proportion a des attaches bonapartistes.

L'enquête de la Nièvre et l'élection Cazeaux ont du reste établi, on le sait, que les percepteurs, les employés des contributions indirectes exerçaient une certaine pression électorale.

Il a donc paru utile de penser à M. Léon Say pour les finances.

D'ailleurs, M. Léon Say est l'ami des Rothschild, et, comme il faudra faire un emprunt pour ouvrir le compte de liquidation, il est nécessaire d'avoir un ministre des finances intime avec de grands financiers.

La commission des Trente, après avoir rapidement examiné quelques nouveaux amendements, a décidé que la proposition de M. Gaslonde, réservant au chef de l'Etat le droit de fixer l'époque de l'ouverture et de la clôture des sessions législatives, devrait être ultérieurement l'objet d'un projet de loi ; pour le moment, les sessions s'ouvriraient et se fermentaient d'après les règles en vigueur aujourd'hui.

Quelques membres de la nouvelle majorité ont déjà lancé le nom de M. J. Grévy, comme pouvant être appelé à remplacer M. Buffet au fauteuil de la présidence.

Quant à M. Dufaure, écarté du ministère dans cette combinaison orléano-républicaine, il serait porté à la présidence du Sénat futur.

M. Mathieu-Bodet recevrait, comme compensation, la promesse d'obtenir plus tard la succession de M. Leroyer à la présidence de la Cour des comptes.

M. le marquis de Franclieu a l'intention de monter à la tribune pour blâmer énergiquement l'évolution faite vers la gauche par

les ducs de Broglie, d'Audiffret-Pasquier et Decazes.

M. A. de Cumont, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, vient d'écrire à M. le directeur des Beaux-Arts pour lui signaler l'état de dégradation où se trouvent, dans le cimetière du Père-Lachèse, les tombes de Molière et de La Fontaine.

« Il me paraît indispensable, dit le ministre, pour l'honneur des lettres, de mettre fin à un pareil état de choses. Vous voudrez bien, en conséquence, m'adresser d'urgence un rapport à ce sujet. Vous examinerez spécialement la question de savoir si nous devons nous contenter de simples réparations ou s'il ne conviendrait pas au contraire d'élever à Molière et à La Fontaine des monuments dignes à la fois de ces grands poètes et de la France qui les compte parmi ses plus illustres enfants. »

Les dernières bévues de Napoléon III, tel est le titre d'un remarquable article de la Pall Mall Gazette dont voici la traduction :

« Le récit qu'a fait M. Hansen de ses efforts pour assurer la partie septentrionale du Sleswick au Danemark, jette quelque lumière sur la politique extérieure de Napoléon III. M. Hansen était à Paris en juillet 1866. A cette époque, les politiciens français ressentaient une inquiétude générale au sujet de la récente victoire de la Prusse sur l'Autriche, mais cette inquiétude ne s'étendait qu'à une partie du cabinet. M. Drouyn de Lhuys, lui, la partageait entièrement. Il différait depuis longtemps avec l'Empereur quant à la politique à adopter envers l'Allemagne, et l'alliance de la Prusse avec l'Italie mit le comble à cette divergence.

« L'Empereur, dit un an plus tard M. de Chauvigny à M. Hansen, l'Empereur avait été très-favorable à la Prusse durant les négociations qui précédèrent la guerre de 1866. Il aurait aimé s'allier à la Prusse, n'eût été la crainte de M. Thiers et de l'influence qu'il exerçait sur l'opinion publique. Quoi qu'il en soit, il l'aida de son mieux en encourageant l'Italie à faire ce qu'il n'osait faire lui-même. La nouvelle de la bataille de Sadova le convainquit pour le moment que l'heure était passée de briguer l'amitié de la Prusse, et qu'il ne lui restait plus qu'à empêcher cette puissance de recueillir tous les fruits de sa victoire.

« M. Drouyn de Lhuys fut prompt à saisir l'avantage de ce changement d'humeur. Il vit l'Empereur le lendemain matin de la bataille, et le prévint qu'il était en présence d'événements qui pouvaient devenir aussi désastreux pour la France que les détails du premier Empire. Il sollicita de convoquer le Corps législatif, de diriger 80,000 hommes sur la frontière Est comme corps d'observation, et de charger M. Benedetti d'informer le roi de Prusse que la France se verrait dans la nécessité d'occuper la rive gauche du Rhin au cas où la Prusse troublerait l'équilibre de l'Europe en s'annexant de nouveaux territoires.

« Le Rhin, ajouta M. Drouyn de Lhuys, est tout à fait vide de troupes, et le maréchal Randon vient de m'assurer qu'il est prêt à mettre 80,000 hommes en mouvement au premier signe. » L'Empereur donna son assentiment aux propositions du ministre ; il fut convenu qu'elles seraient rédigées sous forme d'une note qu'on publierait dans le *Moniteur* du jour suivant.

Cette note ne parut pas. M. Rouher et M. de la Valette virent l'Empereur après que M. Drouyn de Lhuys l'eut quitté, et le ramènèrent à sa première manière de voir. Le lendemain il dit à M. Drouyn de Lhuys qu'il avait changé d'idée, et qu'il continuerait à jouer le rôle d'un médiateur amical entre les deux belligérants.

» Quelques jours plus tard, M. Drouyn de Lhuys apprit de l'ambassadeur prussien que la Prusse se proposait d'annexer un territoire contenant environ 300,000 habitants, afin de réunir deux parties de ses possessions. Le ministre lui répondit que le transfert d'une population d'un gouvernement à l'autre était chose sérieuse, qu'il s'agit de 300,000 âmes ou de 300, et que, en tous cas, la question ne pouvait pas être décidée sans le consentement des grandes puissances. Sur quoi l'ambassadeur demanda aussitôt une audience à l'Empereur. Il le trouva, dit M. Hansen, affaibli par la maladie et entièrement opposé à la guerre. Il se sentait embarrassé par les encouragements antérieurs qu'il avait donnés à l'alliance prusso-italienne, et il avait été convaincu par M. Rouher qu'occuper la rive gauche du Rhin avec 80,000 hommes, ce serait certainement rendre la guerre avec la Prusse inévitable, et cela à un moment où l'armée française ne s'était pas encore relevée des suites de l'expédition du Mexique. Sous l'influence de ces considérations, l'Empereur prit un ton moins péremptoire avec l'ambassadeur que le ministre des affaires étrangères ne l'avait fait, et M. de Goltz quitta les Tuileries avec l'assurance que la Prusse n'avait à redouter aucune opposition sérieuse de la part de la France.

» Selon M. Hansen, la simple menace de l'occupation aurait suffi pour modérer les desseins ambitieux de la Prusse, et il corrobore cette affirmation de deux témoignages : celui du duc de Grammont, alors ambassadeur à Vienne, et celui de M. de Bismark. Le premier de ces personnages écrivait à M. Drouyn de Lhuys : « La Prusse est victorieuse, mais elle est épuisée. Il n'y a pas 48,000 hommes entre le Rhin et Berlin. » Vous pouvez vous rendre maître de la situation par une seule démonstration armée, car en ce moment il est impossible à la Prusse d'accepter une guerre avec la France. » En elle-même, cette assurance n'aurait qu'une valeur médiocre, mais elle se trouve confirmée d'une curieuse façon par un discours que le prince de Bismark prononça le 10 janvier 1874 : « En accordant, dit-il, qu'en 1866, la France n'eût que peu de bonnes troupes, il n'en est pas moins vrai que même un petit contingent aurait fait une armée très-respectable, une fois uni à un corps de l'Allemagne du Sud. Une pareille armée nous aurait mis dans la nécessité de couvrir Berlin et d'abandonner tous nos succès à l'Autriche. »

» Dans le courant de la seconde semaine d'août, Napoléon III retomba encore dans ses incertitudes, et il résolut de demander à la Prusse une compensation territoriale. « Un personnage très-haut placé, » — il est à présumer que c'est M. Drouyn de Lhuys — envoya chercher M. Hansen et lui fit part du désir de l'empereur, exprimant toutefois le doute que la Prusse fût disposée à le satisfaire. Le ministre demanda ensuite à M. Hansen de se rendre secrètement à Berlin, et d'emporter avec lui un Memorandum contenant une proposition par laquelle la France pourrait s'entendre avec la Prusse sans lui demander aucune session de territoire. Ce Memorandum établissait que le changement effectué en Allemagne avait rompu l'équilibre auquel la France devait sa sécurité depuis 1815, que l'empereur devait conséquemment prendre de nouvelles précautions en vue de la défense du pays, et que ce but pourrait être atteint en neutralisant la Prusse Rhénane sous un prince de la maison de Hohenzollern. Par ce moyen, tout contact serait évité entre la France et la Prusse et les deux nations cesseraient de se croire obligées à augmenter l'effectif de leurs armées.

» M. Hansen quitta Paris le 12 du mois d'août et le 16 il communiquait le contenu du Memorandum au ministère des affaires étrangères à Berlin. On lui répondit immédiatement que le gouvernement prussien ne tenait pas à l'appui de la France et qu'il ne ferait aucun sacrifice pour l'acquiescer. Plus tard, une ouverture fut insinuée : elle consistait en ce que l'objet visé dans le Memorandum pourrait peut-être être atteint par l'annexion de la Saxe à la Prusse, et en don-

nant à son roi les provinces du Rhin à titre d'échange.

» M. Hansen pense que cette suggestion fut seulement hasardée afin de s'assurer jusqu'à quel point la France tenait au maintien de la Saxe. Telle semble aussi être la manière dont on l'envisagea à Paris ; car après qu'il en eut télégraphié la substance, on lui répondit de rompre la négociation.

» Le seul autre point intéressant dans ce récit est le commentaire prophétique qu'en fit M. de Chaudordy en 1867. « La partie, » dit-il à M. Hansen, est perdue pour la France et perdue pour longtemps. M. Drouyn de Lhuys voulait sauver l'Autriche et il agit avec une constance parfaite quand, après Sadowa, il demanda une intervention armée de la France. » Cette intervention aurait probablement tourné à notre avantage, mais l'empereur ne voulut pas y consentir. Le résultat est que nous sommes dans la plus dangereuse des situations. En ce qui me concerne, je ne prévois rien que désastreux pour la politique étrangère de la France. »

» Cette hésitation, cette répugnance à agir quand l'action aurait pu être de quelque utilité, cet empressement à agir quand le temps favorable à l'action n'était plus, cette tardive connaissance de la vraie signification des changements opérés, cette subordination de la politique étrangère aux craintes venant de l'intérieur, le nébuleux dans les conceptions et cette incertitude de la main désireuse de saisir sa proie, sont les qualités qui firent la réputation de Napoléon III dans les premières années de son règne, et qui, à la fin de ce même règne, le précipitèrent à sa ruine. Si nous nous reportons dans le passé à ces paroles mystérieuses que l'Europe entière s'efforçait d'interpréter et à ces actes non moins mystérieux qui de temps à autre donnaient un démenti aux théories que les discours semblaient proclamer, nous nous apercevons que les mots et les actions ne découlaient pas d'un homme d'Etat profond et impénétrable, dont les projets échappaient à l'intelligence du vulgaire, mais que les uns et les autres provenaient d'un homme connaissant rarement sa propre volonté, et qui plus rarement encore savait s'il oserait exécuter cette même volonté.

» Si la politique de M. Drouyn de Lhuys l'avait emporté en 1866, il est au moins possible que la bataille de Sadowa n'eût pas été livrée, ou que, si elle l'eût été, ses conséquences eussent été beaucoup moins importantes pour l'Allemagne. Le prince de Bismark n'ignorait pas à quelle sorte d'homme il avait affaire, et le cas qu'il faisait de Napoléon III fut peut-être la cause déterminante, en cette masse complexe de motifs qui le poussèrent à unir l'Allemagne d'abord sous la suprématie prussienne, et ensuite sous la loi de la Prusse. Il calcula que l'empereur ne suivrait pas le conseil de son ministre au moment où il pourrait empêcher Sadowa ; il calcula que le premier effet de Sadowa serait d'augmenter ses irrésolutions ; il calcula qu'au temps où il aurait apprécié l'importance du conseil de M. Drouyn de Lhuys, la terreur de la Prusse aurait accompli son œuvre sur les Etats allemands du Sud, et que l'intervention française serait alors un danger digne de mépris.

» Si le maréchal Randon avait transporté une armée sur la frontière orientale de la France, et si la Prusse avait eu à choisir entre neutraliser les provinces du Rhin ou les voir occupées par une armée française, le prince de Bismark aurait pu être amené lui-même à préférer la première alternative ; mais, lorsque la neutralisation fut offerte, elle avait cessé d'être une alternative ; on ne lui adressait plus qu'une simple pétition. Comme telle, le prince de Bismark pouvait bien la mépriser en toute sûreté.

» Napoléon dédaigna la leçon de ces événements. Il est probable qu'il connut que l'occasion d'arrêter la Prusse en sa marche ascendante était passée ; mais il ne s'avoua jamais le fait avec une lucidité suffisante pour en faire le point de départ d'une politique nouvelle. S'il eût compris la situation, il se serait efforcé de calmer l'irritation de ses sujets et de convaincre le gouvernement prussien qu'il n'avait rien à redouter de la France. Au lieu de cela, il resta pendant quatre ans indécis entre deux opinions, et fut entraîné dans une lutte qui lui répugnait et qu'il redoutait, parce qu'il n'avait pas pris

la peine d'éloigner une masse d'antagonismes cachés sous la cendre et que son adversaire pouvait enflammer au gré de sa volonté. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'amendement de M. Delpit (senateurs élus sur une double liste présentée par le Président de la République), repoussé par 419 voix contre 178.

Ont voté pour : MM. Châtelain, Delavau, Joubert, comte de Maillé, Mayaud ;
Ont voté contre : MM. Maillé, Max Richard, Montrieux ;
N'ont pas voté : MM. de Cumont, Durfort de Civrac, de la Bouillerie.

Scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif au Sénat, adopté par 448 voix contre 241.

Ont voté pour : MM. de Cumont, Maillé, Max Richard, Montrieux ;
Ont voté contre : MM. Châtelain, Delavau, de la Bouillerie, de Civrac, Mayaud, Joubert, comte de Maillé.

Scrutin sur l'amendement Duval, relatif à la souveraineté nationale, rejeté par 476 voix contre 30.

Ont voté contre : MM. Châtelain, de Cumont, Joubert, de Maillé, Maillé, Max Richard, Mayaud, Montrieux ;
N'ont pas pris part au vote : MM. Delavau, Durfort de Civrac, de la Bouillerie.

Scrutin sur l'article 2 du projet relatif à l'organisation des pouvoirs publics, adopté par 413 voix contre 248.

Ont voté pour : MM. Maillé, Max Richard, Montrieux ;
Ont voté contre : MM. Châtelain, Delavau, Durfort de Civrac, Joubert, de la Bouillerie, de Maillé, Mayaud.

N'a pas pris part au vote : M. de Cumont.

Scrutin sur l'amendement Colombet, rejeté par 535 voix contre 32.

Ont voté contre : MM. Châtelain, de Cumont, Delavau, Joubert, de Maillé, Maillé, Max Richard, Mayaud, Montrieux ;
N'ont pas pris part au vote : MM. Durfort de Civrac, de la Bouillerie.

L'éminent prédicateur de la station de carême à Saumur, M. l'abbé Dormengen, donnera, à partir de lundi, à l'église Saint-Pierre, des conférences spéciales pour les hommes.

Elles auront lieu le lundi et le mercredi de chaque semaine, à huit heures du soir.

Nous croyons pouvoir prédire à cet habile orateur un auditoire nombreux. Depuis qu'il s'est fait connaître parmi nous, sa voix éloquente attire à chaque fois, dans l'église Saint-Pierre, une affluence de plus en plus considérable et sympathique.

Malgré les conférences spéciales pour les hommes, M. l'abbé Dormengen continuera, comme par le passé, à donner, les mardi et jeudi, à 7 heures 1/2 du soir, des sermons pour tous les fidèles.

Cette année, comme l'année dernière, les crédits alloués par l'Assemblée nationale pour le service des remontes étant à peine suffisants, aucun cheval ne sera mis à la disposition des cultivateurs pour les travaux des champs.

Bien plus, le ministre de la guerre a décidé que les animaux actuellement en dépôt continueraient à être réintégrés dans les rangs, dans la proportion de un sur sept.

Voici une décision de la cour de cassation sur une question de voirie qui intéresse un grand nombre de propriétaires :

Par un récent arrêté, elle a décidé que certains travaux de construction et de premier établissement, tels que remblai, nivellement, cailloutis, pavage de ruisseaux et établissement de trottoirs n'étaient pas à la charge des propriétaires du sol des rues nouvelles.

On lit dans le *Journal de Bordeaux* :

« Un père de famille, ancien avoué à Paris, est cité devant la police correctionnelle. Une compagnie de chemin de fer le poursuit pour avoir trompé les employés sur l'âge de sa fille. Cette enfant était passée dans la salle d'attente et montée sans con-

testation dans un wagon ; mais, dans le trajet, un contrôleur, bon physionomiste sans doute, prétendit que l'enfant avait quatre ans. L'ancien avoué affirma qu'elle n'avait pas trois ans, limite où les petits voyageurs en bas âge ne paient pas. On le fit s'engager à produire dans un certain délai l'extrait de l'acte de naissance. La compagnie, ne voyant rien venir, l'a assigné en paiement d'une demi-place s'élevant à 4 fr. et lui demande des dommages-intérêts. »

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs du nouvel ouvrage de M. F. Daburon, *L'ODYSSEE D'HOMÈRE, mise à la portée de tout le monde*. Cette bonne pensée fait son chemin ; elle a été accueillie avec empressement par un éditeur de la capitale, M. Adrien Leclère, qui s'est chargé du placement de cette traduction, et voici la presse parisienne elle-même qui s'en occupe et applaudit à l'idée de notre compatriote.

Voici ce que nous lisons dans le *Français* :

« Un homme de bien, un ancien magistrat, M. Daburon, vient d'employer les loisirs de sa studieuse retraite à la publication d'un livre destiné aux bibliothèques populaires, *L'ODYSSEE D'HOMÈRE, mise à la portée de tout le monde* (1). Une introduction, fort bien faite, explique le but de cette publication. Les masses populaires, qui par le suffrage universel gouvernent en quelque sorte notre pays, ne sont pas instruites. Les moyens d'instruction leur font à peu près défaut.

» Les chefs-d'œuvre de la littérature classique leur sont inconnus. Elles ne savent pas le nom d'Homère, lequel fut, en son temps, le poète le plus populaire d'une nation qui n'était pas sans de nombreuses ressemblances de tempérament avec la nôtre. Essayons de les introduire dans la familiarité d'Homère, en leur rendant Homère facilement intelligible, en le commentant par des notes claires, en émondant quelques branches traînantes, en supprimant quelques passages devenus choquants dans nos mœurs chrétiennes. Nous leur offrirons un livre qui aura tout l'attrait d'un récit d'aventures en demeurant un livre de génie ; un livre que vous pourrez confier sans crainte à votre fille, et, ajoute excellemment l'auteur, au peuple, aussi respectable que votre fille.

» Cette tentative est très-louable. Aurt-elle le succès qu'en espère l'auteur ? Il y a un moyen facile d'en faire l'expérience. Il existe un grand nombre de bibliothèques populaires ou régimentaires, dont on est souvent fort embarrassé de garnir les rayons ; qu'on y dépose l'*Odyssée* mise à la portée de tout le monde. Les personnes qui tiennent ces bibliothèques feront le reste. La pensée de M. Daburon sera vite jugée dans ses résultats pratiques.

» Nous savons que cette expérience est déjà commencée, et nous souhaitons qu'elle se poursuive. »

THÉÂTRE.

Une dépêche télégraphique qui nous est parvenue hier vendredi, après le tirage du journal, nous apprend que la *Fille de M^{me} Angot* a obtenu un immense succès aux deux représentations déjà données. On a dû refuser beaucoup de monde, faute de place.

M^{lles} Allonzieux et Marie René ont eu six rappels.

C'est lundi qu'aura lieu à Saumur la représentation de la *Fille de M^{me} Angot*, la seule que puisse nous offrir M. Marck. L'engagement de M^{lles} Allonzieux et Marie René expirant au milieu de la semaine prochaine.

Nous n'avons plus à faire l'éloge de l'œuvre si populaire de Charles Lecoq, jouée quatre fois de suite sur notre scène, il y a un an, par la troupe de comédie de M. Chantilly. On sait que la *Fille Angot*, qualifiée d'opéra à bouffe, est plutôt un opéra-comique ; car, à côté de certains airs qui rappellent les vau-devilles du bon vieux temps, brillent de vrais morceaux affectant une allure plus magistrale. Tel le duo du premier acte entre Ange Pitou, le chansonnier royaliste, et Clairette, la protégée des dames de la Halle ; tels encore, au deuxième acte, les ravissants duos entre M^{lles} Lange et Clairette, entre Ange Pitou et M^{lles} Lange. Citons encore la

(1) Un volume, librairie Adrien Leclère, 29, rue Cassette. — Prix : 2 fr.

délicieuse valse finale du même acte, dont la musique est réellement belle. Ici, nous sommes loin de l'opérette, et c'est bien là de la vraie musique d'opéra-comique.

Le duo du troisième acte entre les deux forts rappelle la musique italienne : elle est vive, légère, originale, et s'approprie merveilleusement aux paroles du libretto.

A côté des parties sérieusement traitées se trouvent les motifs populaires qui ont fait la fortune de la pièce. D'abord, la légende de M^{me} Angot,

Marchande de marée ;
la chanson de Clairette,

C'n'était pas la peine...

Au deuxième acte, le chœur des Conspirateurs et celui des soldats d'Augereau ; enfin, au dernier acte,

De la mère Angot,
J'suis la fille, etc.,

et les couplets,

Ah ! c'est donc toi, madam' Barras...

Tout cela fait, il faut en convenir, un charmant contraste au ton plus sérieux qui règne dans d'autres parties de l'œuvre.

C'est pour nous une véritable bonne fortune de voir la *Fille de M^{me} Angot* interprétée par des artistes tels que M^{lle} Allonzioux, l'excellente cantatrice qui vient d'obtenir tant de succès dans *Giroflé-Girofla* ; M^{lle} Marie René, qui a fait une seule apparition à Saumur, il y a trois mois, dans le rôle de Mignon, et qui nous a laissé un si bon souvenir de son talent ; M. Descamps, le gracieux second ténor, le sympathique Marasquin des deux dernières soirées ; M^{me} Anglade, Savenay, MM. Cifolelli, Boulège, Hems, Dorlin, etc., etc.

Un orchestre complet, composé des principaux artistes angevins, des chœurs nombreux, des costumes dont on dit merveille, sont autant d'attraits pour cette brillante soirée ; du reste, on sait que M. Marck n'est pas seulement un habile impresario, un artiste de grand talent, mais qu'il est encore un metteur en scène de premier ordre, comme il ne cesse d'en donner des preuves à chaque nouvelle représentation.

Variétés.

LES FOUS DE CHARENTON.

Tandis que l'asile Ville-Evrard est surtout destiné aux aliénés à qui leur position de fortune ne permet pas de payer pension, à Charenton on ne prend que des pensionnaires, répartis, suivant leur classe, en un certain nombre de divisions.

Les deux premières divisions communiquent entre elles et forment un vaste quadrilatère comprenant, outre les chambres des fous, des salles de billard, de travail, et une bibliothèque.

Le doyen des fous de ces sections, et même de toutes les maisons, est M. Pel..., enseigne de vaisseau à Navarin, et séquestré depuis 1825. Pel... se croit dans le temple de Mars, où il remplit les fonctions de gouverneur : il est coiffé d'un béret et porte une barbe et des cheveux d'une blancheur parfaite ; son habillement se compose d'une longue capote et d'un pantalon au bas duquel il met des jarretières. Il arrive le dernier au réfectoire, mange peu et passe presque tout son temps dans sa chambre, que depuis 50 ans il aurait remplie de manuscrits incohérents, si de temps à autre le médecin ne faisait enlever de nombreux paquets ficelés, numérotés et portant cette mention : *Au dieu Mars, rapport mensuel sur la marche du monde.*

Si ce malade recouvrait la raison, quels étonnements inouïs ne ressentirait-il pas, après un demi-siècle de ténèbres !

Le baron L..., fils d'un officier général du premier Empire, ancien officier lui-même, a plus de vingt ans de séjour à Charenton.

Il est persuadé que les préfets de police, depuis sa séquestration, tiennent l'extrémité d'un fil de laiton qui aboutit à son nez ; une pile lui donne des secousses électriques qui le font éternuer au moins deux cents fois par jour.

Homme des plus distingués, le baron L... raisonne juste sur tous les autres points.

Le capitaine Th..., du corps de l'artillerie, a quitté Vincennes pour Charenton en 1857. Dans une lutte avec un fou, devenu furieux subitement, il perdit un œil dont il réclame incessamment le remplacement, disant qu'il est plus facile de faire un œil qu'une locomotive.

Le capitaine Th... cause continuellement avec l'administration, qu'il personifie sous les traits d'une femme à laquelle il a donné le nom de : *la Maçonne.*

D'après lui, la Maçonne le retient à Charenton illégalement, il engage avec elle des colloques qui déboulent avec calme et qui s'achèvent bruyamment ; à bout d'arguments, Th... termine en disant : « Assez, vous êtes une femme, et un officier ne peut insulte une femme. »

Quand le canon de Vincennes se fait entendre, Th... répond « présent » et réclame ses épaulettes et son sabre.

Un jour, pendant une promenade dans le grand jardin des hommes situé hors des quartiers, Th... profita de la négligence d'un gardien, s'évada et se rendit au mess des officiers d'artillerie de son régiment. On le fit asseoir, et rien ne faisait reconnaître chez lui la folie, lorsque la vue d'un ver dans la salade le mit en grande colère ; il se leva, brisa toute la vaisselle et fut naturellement ramené à Charenton.

Bor..., ancien officier d'administration, s'accuse de vols commis dans l'exercice de ses fonctions ; il entend des voix qui lui reprochent ses procédés déloyaux. Grand joueur d'échecs, il s'imagine que son adversaire lui rappelle ces détournements, et alors il interrompt brusquement la partie en criant : « C'est vous qui êtes un voleur ! » On juge de l'étonnement de l'autre joueur.

Bilg... est un original très-curieux ; en hiver, il met un habillement de couil, se poudre les cheveux, et, en été, il se vêt chaudement. Pianiste infatigable, chanteur enragé, Bilg... croit qu'il possède le dimanche une voix de ténor, et, le jeudi, une voix de basse.

Cor..., lieutenant de chasseurs à pied, croit qu'il a été tué à Solferino. Il adresse des demandes incessantes pour réclamer son ensevelissement ; il s'étonne de ne pas encore être mangé par les vers, et de ne pas empoisonner ses compagnons par les miasmes qu'il exhale.

Sir..., négociant en tissus, dit avoir des jambes de cristal : pour le prouver, il les frappe du doigt et dit aux assistants : « Entendez-vous comme elles résonnent ? »

Per... est toujours honteux : il s'isole et craint les moqueries. Interrogé sur le motif de cette crainte, il dit : « Mon nez est si long, que je crains de le casser, ce qui serait ridicule. »

M. D. de V..., fils d'un des hommes les plus honorables de France, après avoir contracté dans le service militaire des habitudes de boisson, est en proie à une folie bien curieuse.

C'est avec un de ses amis de régiment que M. D. de V... buvait ordinairement. Aussi s'est-on empressé de le séparer de lui. Mais vous allez voir que cette séparation n'a jamais été effectuée.

M. de V..., en effet, bien que vivant seul, se croit toujours en compagnie de son ami, qu'il présente, en montrant le vide, à ses visiteurs.

Du matin au soir il cause, en faisant force gestes, avec ce compagnon fantastique qu'il s'imagine entendre, et par qui même il se croit souvent contredit. Ce sont alors des colères épouvantables, qui font vraiment mal à voir.

Il mange, il boit double, pour lui et pour cet ami invisible, dont on a voulu le séparer et qui est devenu son compagnon éternel.

Les malades des deux premières divisions, quel que soit le prix de leur pension, jouissent des mêmes traitements généraux.

La bibliothèque est confiée à la vigilance d'un fou, S..., sculpteur incompris.

Les salles de billard sont ouvertes deux fois par jour ; un malade, dont le nom nous échappe, cherche toujours à s'emparer des billes qu'il prend pour des œufs de casoar ; il veut, dit-il, les couvrir.

La troisième et la quatrième division sont destinées aux fous peu soigneux, turbulents, ou indisciplinés.

Pour eux, pas de bibliothèque, pas de billard.

Un fou turbulent, mais inoffensif, c'est le nommé Yv... Il croit que l'air l'empoisonne ; il s'obstine à se renfermer dans la salle de réunion et il pousse des cris affreux quand on l'expulse dans l'intérêt de sa santé.

— Je n'ai plus qu'une minute à vivre, je cesse de vivre, je suis à une ligne de la tombe, voilà son refrain depuis quinze ans.

La cinquième et la sixième division sont réservées aux faibles et aux personnes atteintes d'affections intercurrentes.

La septième division est occupée par les épileptiques.

La huitième division n'a ni dortoirs, ni réfectoires ; elle est partagée en chambres, n'ayant qu'un lit rivé au mur pour tout ameublement ; le fou agité est privé de ses effets, que l'on dépose en dehors de sa chambre pendant la nuit. S'il refuse de se tenir tranquillement couché, on l'oblige à conserver la position horizontale avec des entraves et la camé-

sole de force. Des bains prolongés, variant de 2 à 6 heures, les douches, l'éponge sur la tête pendant le bain sont employés pour maîtriser les fous intraitables. Quelquefois, pendant le jour, on leur met les entraves aux pieds, afin qu'ils ne puissent donner des coups. Disons de suite que l'emploi des moyens coercitifs ne se fait qu'à la dernière extrémité.

Faits divers.

COUR D'ASSISES DES HAUTES-PYRÉNÉES.

Meurtre d'une femme par son mari.

Un ouvrier charpentier, nommé Pécheux, ivrogne incorrigible, d'un caractère brutal et sanguinaire, et qui battait sans cesse sa femme, a fini, le 17 janvier dernier, par tirer à bout portant dans la poitrine de cette malheureuse un coup de fusil qui l'a étendue par terre.

La mort s'en est immédiatement suivie ; la femme Pécheux, qui était bonne et douce, a imploré en mourant la grâce de son mari, mais néanmoins la cour d'assises de Pau a condamné le meurtrier à la peine capitale.

LA CRÉMATION D'UN CONVENTIONNEL.

Le *Gaulois* cite un fait curieux de crémation officielle qui date de la première Révolution. Il eut pour sujet le conventionnel Beauvais, mort à Montpellier par suite des fatigues qu'il avait subies pendant le siège de Toulon :

La « Société populaire régénérée » de Montpellier conçut le projet de rendre à Beauvais des honneurs funèbres à la manière antique. On éleva un bûcher au Champ-de-Mars, et le représentant défunt y fut porté par des membres de ladite Société, accompagnés des autorités et de la garde nationale ; on tira le canon, on entendit de la musique et des chœurs patriotiques, et à l'issue de la cérémonie les autorités mirent le feu au bûcher. Des commissaires restèrent toute la nuit autour du brasier, et, dit le procès-verbal, « recueilli » rent dans une urne les cendres précieuses du martyr de la liberté. Le lendemain, il y eut grande procession, ornée d'un cortège de citoyennes portant des branches de laurier et de cyprès. Les membres de la Société populaire venaient ensuite ; au milieu était le président, tenant dans ses bras l'urne cinéraire couverte de fleurs et d'une couronne civique d'où flottaient en banderolles quatre rubans tricolores. De jeunes citoyennes, vêtues de blanc, entouraient l'urne sur laquelle elles répandirent des corbeilles de fleurs dans le temple de la Raison.

Finalement, l'urne, dûment scellée, fut remise à deux citoyens de Montpellier, chargés de la porter à la Convention, au nom de la Société populaire. Ces mandataires parurent à la barre le 18 germinal, prononcèrent un discours véhément et remirent sur le bureau une caisse qui contenait les cendres de Beauvais. Le président les complimenta de leur patriotisme et ils se replièrent en bon ordre, laissant leur urne, dont la Convention fut un moment embarrassée. Ce collègue en bouteille jetait un froid dans l'Assemblée. Le président s'en aperçut et consulta les députés.

— En attendant qu'on panthéonise Beauvais, dit-il, où voulez-vous placer ses cendres ?

— Aux archives, dit une voix.

Ainsi fut fait.

Qu'ont pu devenir l'urne et les cendres du citoyen Beauvais ?

UNE MONTAGNE D'ARGENT.

On vient de découvrir en Amérique une nouvelle mine d'argent d'une extrême richesse. Tous les Américains ont la fièvre. Depuis l'époque de la découverte de l'or en Californie, jamais il ne s'est produit pareille émotion à la Bourse de San-Francisco. En quelques jours, les actions des Compagnies qui exploitent ces richesses ont monté de 50 dollars, à 750 dollars, de 250 fr. à 3,750 fr.

A côté de la grande veine d'argent, connue sous le nom de Comstock, et exploitée depuis dix ans aux environs de Virginie-City, on a découvert, à une profondeur de 600 mètres, dans trois mines voisines, une masse de minerai argentifère immense. Ces trois mines de Consolidated-Virginia, California et Ophir ne se vendraient pas aujourd'hui des dizaines de millions de dollars ! La trouvaille est évaluée, par les ingénieurs du pays, à plus de 2 milliards de francs.

La galerie la plus profonde est à 680 mètres du sol ; on y descend comme dans une houillère, à l'aide d'une benne, et l'on y trouve la température d'un bain de vapeur. Les explorateurs, une chandelle d'une main et la pioche de l'autre, se dirigent tête baissée dans les galeries. Les ouvriers enlèvent le minerai au pic. Cinq cents tonnes de minerai sont hissées jusqu'à l'ouverture du puits et portées aux bocards et de là à l'usine métallurgique, qui les transforme en lingots.

Dernières Nouvelles.

Nous recevons de l'Agence Havas la note suivante :

« Versailles, 25 fév., 40 h. 5, soir.

» On croit que le cabinet ne sera pas constitué avant deux ou trois jours. M. Buffet est retenu dans les Vosges par suite d'un deuil de famille. Sa mère est morte hier soir.

» A l'issue de la séance d'aujourd'hui, plusieurs députés de la droite modérée et une partie du centre droit n'ont pas voté les lois constitutionnelles, au nombre de 70 environ, sont venus auprès du maréchal de Mac-Mahon et lui ont assuré qu'ils continueraient à prêter à son gouvernement leur concours comme par le passé, ajoutant qu'ils avaient cru ne pas devoir voter les projets présentés, mais qu'ils avaient en la personne du maréchal la même confiance et qu'il pouvait compter sur leur appui.

» Le maréchal les a remerciés, tout en exprimant ses regrets de ce que les conservateurs se fussent divisés sur les questions constitutionnelles. Il a témoigné sa satisfaction d'être assuré de leur appui dans l'avenir.

» Il y a eu une grande affluence dans la soirée chez le Président de la République, à la réception qui a suivi le dîner.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Médecine pratique.

LE MÉDECIN DANS LA MAISON

Système simple pour reconnaître une maladie quelconque ; indication du meilleur traitement à suivre pour la combattre, par le Dr CONSTANTIN-GUILLEAUME (1).

Une foule d'ouvrages de médecine circulent dans le public. La plupart donnent d'excellentes descriptions des maladies diverses qui peuvent affliger l'humanité ; tous offrent à la curiosité une lecture plus ou moins attrayante, plus ou moins saine.

Dans la pratique, quelle a été, jusqu'à ce jour, l'utilité des ouvrages de ce genre entre les mains des infortunés malades ? Nulle.

Pourquoi ? Parce que les auteurs se sont bornés à la partie descriptive des maladies et à l'énumération des meilleurs remèdes, en négligeant (ce qui était le point capital) d'indiquer les moyens à l'aide desquels le malade pouvait arriver lui-même, sûrement et promptement, à la connaissance de sa maladie.

Nous offrons, à notre tour, un Traité qui, comblant cette lacune, restitue à la vulgarisation de l'art médical son caractère essentiellement pratique.

Grâce à notre système, toute personne tant soit peu lettrée arrivera, après cinq minutes de recherches, à la connaissance d'une maladie quelconque, et de là à l'indication rationnelle du meilleur traitement à suivre.

Nous n'avons pas la prétention de vouloir remplacer l'homme de l'art toujours et partout, mais plutôt de le suppléer là où il ne se trouve pas, là où il ne peut arriver en temps utile.

Que de localités dépourvues de médecins ! Que de déplacements fréquents qui, dans la vie active de notre siècle, nous peuvent éloigner nous et les nôtres de tous soins intelligents !

Que de cas où il faudrait agir sans retard, et où un remède simple conjurerait une mort imminente !

En face d'accidents souvent mortels : apoplexie, commotion, syncope, asphyxie, etc. ; en présence des malheureux noyés, pendus, congelés, empoisonnés, etc., etc., ne restons-nous pas les bras inertes, quand nous ne nous livrons pas à des soins intempestifs ?

Notre livre est apte à rendre de signalés services à toutes les familles.

Il est de l'intérêt bien entendu de chacun de se le procurer. Mais certaines personnes qui, en raison de leur profession, ou de leurs position sociale, se trouvent en contact habituel avec beaucoup de monde, et qui ont, par suite, l'occasion fréquente d'être utiles à leurs semblables, comme par exemple le soldat, le navigateur, le chef d'établissement, le ministre de la religion, l'instituteur, etc., etc., considéreront comme un devoir d'être munies d'un pareil guide.

Nous dirons plus : toute mère de famille sachant lire serait coupable de ne pas l'avoir à sa disposition ; le pharmacien le consultera avec fruit, et le médecin lui-même sera bien aise, surtout dans ses moments de fatigues, de distractions ou de préoccupations, de l'avoir sous la main pour y puiser un renseignement utile.

Dr CONSTANTIN-GUILLEAUME.

(1) 1 volume in-12. Prix : 5 fr. (franco). — André Sagnier, éditeur, 9, rue Vivienne, Paris.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 1^{er} mars 1875,

AVEC LE CONCOURS DE

M^{lle} ALLONZIEUX, des Bouffes-Parisiens, et M^{lle} MARIE RENÉ, spécialement engagée pour la *Fille de madame Angot*.

Une seule représentation de

La Fille de madame Angot

Opéra bouffe en 3 actes,

paroles de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de Charles LECOQ.

M^{lle} ALLONZIEUX remplira le rôle de *Clairette*.

M^{lle} Marie RENÉ remplira le rôle de *M^{lle} Lange*.

Orchestre complet. — Quatre-vingts costumes nouveaux, d'après les dessins de Grévin.

Les engagements de M^{lle} ALLONZIEUX et de M^{lle} RENÉ expirant le jeudi 4 mars, il ne pourra être donné qu'une SEULE représentation de cet ouvrage.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

NOUVELLE BATTEUSE

Pour 300 fr., rendue franco à la frontière française. Elle bat parfaitement toute espèce de grains. 1.800 pièces ont été vendues en deux ans. S'adresser au fabricant, M. Maurice WRIJ, jeune, à Vienne (Autriche), Franzensbrückenstrasse, n° 13. On demande des représentants. (429)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
5 heures 30 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — — —
5 — 35 — — — — — du soir.
Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 FÉVRIER 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance décembre.	64	75	» 10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	700	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	588	75	3 75	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	94	50	» 40	Crédit Mobilier.	495	»	1 25	Crédit mobilier esp., j. juillet.	1065	»	70	»
5 % jouiss. novembre.	102	10	» 20	Crédit foncier d'Autriche.	565	»	7 50	Société autrichienne, j. janv.	658	75	1 25	»
Obligations du Trésor, l. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	338	75	» 1 25	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	225	50	» 75	Est, jouissance nov.	537	50	» 50	Orléans.	302	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	455	»	» 50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	927	50	» 40	Paris-Lyon-Méditerranée.	298	50	»	»
— 1865, 4 %	483	»	» 3	Midi, jouissance juillet.	560	»	» 5	Est.	298	»	»	»
— 1869, 3 %	316	»	»	Nord, jouissance juillet.	1140	»	» 10	Nord.	304	75	»	»
— 1871, 3 %	297	»	» 25	Orléans, jouissance octobre.	921	25	»	Ouest.	296	»	»	»
— 1875, 3 %	452	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	600	»	11 25	Midi.	297	50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3900	»	» 5	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	920	»	» 5	Deux-Charentes.	285	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	562	50	»	Société immobilière, j. janv.	75	»	» 2 50	Vendée.	253	»	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	476	25	1 25	C. gén. Transatlantique, j. juill.	235	»	»	Canal de Suez.	518	50	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	297	50	»									
Crédit foncier, act. 500 fr. 250 p.	900	»	» 7 50									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers).
6 — 45 — — — — — omnibus.
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
4 — 19 — — — — — express.
7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — omnibus.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 1/2.

Etudes de M^e GUERTIN, avoué à Chinon,

Et de M^e GIZORS, notaire à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

Licitation entre majeurs et mineurs.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e GIZORS, notaire à Azay-le-Rideau,

Le dimanche 4 avril 1875, à midi.

TRÈS-JOLIE HABITATION DE CAMPAGNE

Sur les bords de l'Indre, Nommée LE CHALET,

Située à Azay-le-Rideau, à 500 mètres de la station de ce nom, sur la ligne de Tours aux Sables-d'Orlonne.

Jardins de produit et d'agrément, eaux vives, pré à la suite des jardins, joignant l'Indre, plusieurs îlots dans cette rivière.

Contenance totale : 2 hectares 4 are 49 centiares.

Mise à prix : 20.000 francs.

S'adresser : A M^e GUERTIN et MAURICE, avoués à Chinon, ou audit M^e GIZORS, notaire. (107)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément, **UNE MAISON**

Ayant façade sur la rue Beaurepaire, n° 42, et façade sur la rue des Potiers, n° 25 et 27, avec écurie et remise.

UNE PETITE MAISON, à la suite, rue des Potiers, n° 25, avec écurie à quatre chevaux. S'adresser audit notaire. (27)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

A Saumur, rue du Petit-Pré, n° 11,

Composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage, cave, cour avec bâtiment au fond.

Revenu : 240 francs. — Mise à prix : 2.000 francs. S'adresser audit notaire. (56)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTMENT, MAISON, à Saumur, rue de la Comédie, n° 27.

S'adresser audit notaire. (26)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou par lots, au gré des acquéreurs,

LA FERME DE LA BRARDERIE

Près le bourg de Saint-Lambert-des-Levés.

Logements de maître et de fermier, bâtiments d'exploitation, cour et jardin, contenant 25 ares, et une ouche, contenant 3 hectares 51 ares, joignant de deux côtés des chemins. S'adresser audit notaire. (585)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON NEUVE

Située à Saumur, rue de Poitiers, Anciennement rue du Champ-de-Foire,

Occupée par la boulangerie de la Société de Secours mutuels et appartenant aux époux Etienney.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e SANZAY, notaire. (76)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. LESAGE-HUNEAU,

Au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux.

Le dimanche 28 février 1875, à midi,

Il sera procédé, par M^e Méhous, notaire à Saumur, au domicile de M^{me} veuve Lesage-Huneau, au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, à la vente du mobilier dépendant de la communauté d'entre les époux Lesage-Huneau,

À la requête de M^{me} veuve Lesage, son héritière, sous bénéfice d'inventaire.

ON VENDRA : Batterie de cuisine, tables, lits, chaises, armoires, rideaux, coiffes, matelas, traversins, draps de lits, serviettes, glaces, pendules, garniture de cheminée, argenterie, garde-robe d'homme, statuettes, objets d'art, porcelaines de Chine et de Limoges, grande quantité de livres, tableaux, gravures, oranges en pots, fleurs, et quantité d'autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

A VENDRE DE SUITE,

BELLE PETITE PROPRIÉTÉ

Située route de Varrains.

S'adresser, pour traiter, chez M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, ou chez M^{lle} PERNOT, rue de la Petite-Douve, n° 28. (67)

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de décès,

UNE BOULANGERIE

PARFAITEMENT ACHALANDÉE,

Située à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1875,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 85,

Actuellement occupée par M^{me} veuve Pineau.

Cette maison comprend : Salon, salle à manger, cuisine, sept chambres à coucher, greniers, cave, bâtiment pour bureaux, écurie à quatre chevaux, grande remise et greniers à fourrages, jardin.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 50.

A CÉDER DE SUITE

UN FONDS

DE MARECHALERIE

Situé à Chemellier, commune de Gennes.

S'adresser à M. GRIMAUD, à Chemellier. (93)

Les descendants de RENÉ PASQUIER, tonnelier, marié à Louise DAVID, de Varrains, puis à CATHERINE PANNIER, de Saumur, sont invités à se présenter en l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

La maison ANGELO demande un jeune homme, âgé de 12 à 15 ans, pour remplir un emploi dans sa fabrique, et une femme, pour être concierge à sa maison de campagne de Beaulieu. (109)

UNE PERSONNE pouvant disposer de quelques heures dans la journée désirerait trouver une comptabilité dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

MAGASIN DE TRIPERIE

M. CLÉMENT TESSIER

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir, à Saumur, rue de la Tonnelle, maison Nay-Chatillon, un magasin pour la vente de la triperie, grand double, et tous les articles de ce commerce. (88)

L'HYDROCÉRASINE MAUREL

brevetée s. g. d. g., modère la transpiration, sans danger pour la santé, en détruit la mauvaise odeur.

Appréciée surtout pour la toilette des dames comme tonique et rafraîchissante, elle raffermi les organes, les rajeunit et empêche les fleurs blanches.

LA VULNÉRINE MAUREL

honorée d'un rapport spécial à l'Académie de Médecine, appuyée de nombreux certificats de médecins distingués pour ces heureuses guérisons, est le meilleur antiputride. Elle purifie l'air et en détruit les miasmes morbifiques. Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, brûlures, morsures, contusions, ulcères variqueux, piqûres d'insectes, etc. Elle arrête les hémorrhagies, empêche la gangrène, fait disparaître toute odeur, soulage l'obésité, etc. Se trouve chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris. — En gros, rue de la Verrière, 15. Maison FABR, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. HERBERT, LOUIS, BRAD, pharmaciens à Angers; JACOBY, pharmacien à Baugé; LEROY, pharmacien à Cholet; GABLIN, pharmacien à Saumur; PIEAU, pharmacien à Segré. (150)

HYGIÈNE — SANTÉ

POMMADE DU D^r BERNARD Contre les MALADIES de la PEAU
Dartres, Eczéma, Boutons, Démangeaisons, Gercures, Pellioules, Pityriasis du cuir chevelu. PARIS, pharmacie SEGUIN, rue Saint-Honoré, 378. — Le flacon : 3 francs.

HYDROPIE Confluent des Jambes : GUÉRISON ; brochure et preuves de l'efficacité du remède : 25 c. D^r BOUYER, à ANGOULÊME (Charente).

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-MICHEL d'Aix (Provence).
Guérison sûre et prompt des Rhumatismes aigus et chroniques, Goutte, Lumbago, Sciatique, etc. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — Un flacon suffit ordinairement. — Dépôt principales pharmacies.

HERPÈTES GUÉRISON radicale. Notice GRATUITE et FRANCO. Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, aux Herbiers (Vendée). Affranchir.

MUSCULINE GUICHON GUÉRIT Diarrhées, Gastralgie, Anémie, Dyspepsie, et surtout la Phthisie pulmonaire et les maladies causatives. Inoffensive aux enfants, débilés, aux vieillards et aux convalescents. En boîte de 2, 5, 10 et 15 fr. — S'adresser au Procureur de Notre-Dame-des-Donnes (Ain). Notice envoyée franco.

CANCER ET ULCÈRES. — GUÉRISON SANS OPÉRATION. MAISON DE SANTÉ CABARET du Docteur. Rue de Longchamp, 6, Paris.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

COTE de la BOURSE et la BANQUE
de L. LEVADÉ (quotidienne), la plus exacte, la plus complète et la moins chère qui ait paru jusqu'à ce jour.
Abonnement : 6 fr. 50 par trimestre.
Adresser le montant en mandat ou timbres-poste, 38, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.
L'Administration reçoit tous ordres de Bourse.
POUR LES ABONNÉS DE L'OPINION NATIONALE
Le prix est réduit à 3 fr. par trimestre.
Adresser mandat ou timbres-poste, 5, rue Coq-Héron, Paris.
Saumur, imprimerie de P. GODET.